



ACCUEIL DE LOISIRS

L'île au soleil

Protocole sanitaire lié au Corona Virus

Dernière mise à jour : 20/05/2020

I. Nouveaux fonctionnements de l'accueil de loisirs

Avec les nouvelles règles sanitaires, le fonctionnement du centre de loisirs est modifié :

Pour l'accueil de loisirs du mercredi, nous pouvons accueillir 20 enfants maximum. Là encore, il est nécessaire de bien inscrire vos **enfants à l'avance**.

Modalités d'inscriptions et critères :

- Vous devez inscrire votre enfant à la journée.
- Le repas sera tiré du sac.
- L'inscription de vos enfants s'effectuera exceptionnellement par mail.
- Conformément au règlement intérieur nous vous rappelons que toutes modifications des inscriptions doivent être effectuées au minimum 48 heures à l'avance si non elle sera facturée. Si votre enfant est malade merci de justifier un certificat de maladie.
- Bien évidemment nous vous facturons journée sans repas puisque vous fournissez le pique-nique.

Fonctionnement général :

- Les enfants seront répartis par groupe de 10 maximum dans des salles dites « hermétiques », sans avoir la possibilité de croiser des enfants d'autres groupes.
- Nous disposons de 2 salles mises à disposition par la mairie, la salle AFR pour les 3-5 ans et la salle Batterie Fanfare pour les 6-10 ans.
- L'équipe d'animation sera répartie dans les différents groupes : 2 animateurs pour un groupe de 10 enfants.
- Tous les enfants devront rester dans leur salle respective.
- Un accès aux toilettes différents pour chaque groupe sera prévu. Un seul enfant à la fois dans les toilettes et accompagné par un animateur.
- Pour le temps de sieste, les lits et draps seront désinfectés avant et après. Les couvertures seront fournies par les parents.

Fonctionnement des activités :

- Les différents temps de la journée restent fixes
- Pour les 6-10 ans, chaque enfant aura une boîte nominative avec du matériel qu'il pourra utiliser tout au long de la journée ainsi qu'un casier pour ranger leurs affaires. Ce matériel et casier sera désinfecté dès le départ de l'enfant. Concernant les 3-5 ans, leurs sacs et vêtements seront déposés au porte-manteau dans le couloir, tous séparés les uns des autres d'un mètre.
- Les enfants devront se laver les mains après chaque changement d'activité et aussi régulièrement que possible.
- L'espace sera aménagé pour que les enfants soient à bonne distance les uns des autres avec des marquages au sol
- Des tables et des chaises seront mises à disposition pour effectuer tous les temps d'activité.
- Les temps d'activité seront prévus par l'équipe pédagogique en respectant toutes les normes sanitaires, tout

sera préparé le mardi.

- L'accès à la cour sera possible par groupe.

II. Accueil des familles

L'accueil des enfants se fera devant le grand portail, coté bibliothèque. Les familles utiliseront la sonnette et attendront l'animateur. Celui-ci accompagnera directement l'enfant dans sa salle. Aucun parent ne sera accepté à l'intérieur des locaux au moment de l'accueil du matin /soir de votre ou vos enfants, ainsi que dans la cour.

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les horaires d'accueil qui sont les suivantes :

Les mercredis :

- Le matin, entre 7h30 et 9h
- Le soir, de 16h30-18h

Si vous ne respectez pas les horaires d'arrivée, vos enfants ne pourront pas être acceptés au sein de notre centre de loisirs.

Voici quelques règles à respecter :

- Sonner pour prévenir de votre arrivée et rester devant le portail (le bouton de la sonnette sera désinfecté par l'animateur d'accueil au furet à mesure).
- Attendre qu'un animateur arrive.
- Votre enfant sera pris en charge par un animateur et sera conduit dans son groupe.
- Dès l'arrivée de l'enfant dans le groupe, il devra poser ses affaires et passer aux toilettes pour se laver les mains avec du savon.
- Éviter un maximum les effets personnels des enfants (venir avec le nécessaire).

Attention : Si une famille est déjà devant la porte, merci d'attendre derrière elle, a au moins un mètre de distance. L'idéal étant d'attendre dans votre voiture. Merci de ne pas vous éterniser sur le parking. Port du masque vivement conseillé.

III. Geste barrière au centre de loisirs

Il sera mis à disposition dans tout le centre :

- Des points d'eau où les enfants pourront se laver les mains et des mouchoirs jetables.
- Des poubelles sans couvercle pour ne pas toucher avec les mains.

Les gestes à retenir pour les enfants (tous ces gestes seront affichés au centre de loisirs) sont les suivants :

- Je garde une distance d'environ 1 mètre avec les copains.
- Je ne serre pas la main, je ne fais pas de bisous et ni de câlins, mais je dis quand même bonjour.
- Je me lave bien les mains pendant minimum 20 secondes.
- Je dois me laver les mains dès que je change d'activité et le plus souvent possible.
- J'utilise des mouchoirs jetables et je les jette à la poubelle.
- Je tousse et j'éternue dans mon coude.

Tous ces gestes sont là pour me PROTÉGER et PROTÉGER LES AUTRES

A SAVOIR : les animateurs porteront un masque toute la journée. Ceci est OBLIGATOIRE.

IV. Restauration

Aucun repas ne sera fourni par l'accueil de loisirs il faudra donc emmener le pique-nique et le goûter :

- Pas de mise au frigo.
- Pas de possibilité d'utilisation du micro-onde.
- Prévoir couverts individuels + bouteille d'eau.
- Tous les enfants devront se laver les mains AVANT et APRÈS le repas.
- Prévoir un sac isotherme avec le nom de l'enfant.

V. Désinfection des locaux et réglementation

Tous les locaux de l'accueil de loisirs seront désinfectés minimum 2 fois par jour avec des règles sanitaires strictes, données par le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui sont les suivantes :

- **Nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement.** L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence.
- **Les objets fréquemment touchés** : poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide, norme NF EN 14476) en utilisant des gants.
- Des **points d'eau en nombre suffisant pour** permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.
- **La présence de savon en quantité suffisante pour** les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).
- **Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible** pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux)

Les mercredis, chaque duo d'animateurs est responsable de l'hygiène des enfants mais aussi de la désinfection régulière du matériel d'activité. Les règles à suivre sont les mêmes que précédemment, on essaye dans la mesure du possible d'établir un circuit de nettoyage.

A la fin de chaque journée :

- Tout le matériel doit être nettoyé, désinfecté et rangé.
- Les poubelles seront vidées tous les jours.
- Les distributeurs de gel hydroalcoolique seront remplis et les animateurs devront veiller à ce qu'ils ne soient jamais vides.
- Les serpillères seront lavées tous les soirs.
- La porte d'entrée des locaux sera désinfectée plusieurs fois par jour ainsi que le bouton de la sonnette

VI. Conduite à tenir en cas de suspicion ou de cas de COVID-19

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par la directrice de l'accueil de loisirs.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher.
- L'enfant, est exclu du mode d'accueil (de même que les éventuels autres enfants de la famille).
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les

prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Dans le cas d'un diagnostic de COVID-19 confirmé par un médecin

La démarche à suivre et la suivante :

- L'enfant, est exclu du mode d'accueil (de même que les éventuels autres enfants de la famille).
- Définir quels adultes et quels enfants sont des « contact étroit », un isolement à domicile de 14 jours est alors recommandé, en appliquant les consignes de surveillance à domicile.
- En cas d'apparition de symptômes (fièvre, toux, etc.) la personne devra contacter son médecin traitant (en cas d'impossibilité le SAMU Centre 15), sauf difficultés respiratoires où la recommandation reste d'appeler le SAMU-Centre15.
- Il convient d'établir la liste de tous les enfants ayant eu un contact avec le cas index (= l'enfant malade), depuis l'apparition des signes cliniques ou dans les 24 heures précédentes.

VII. Équipe pédagogique

Toute l'équipe pédagogique devra respecter des règles pour pouvoir venir travailler :

- Porter un masque pendant le temps de sa présence sur l'accueil de loisirs
- Porter des gants lors du ménage (désinfecter les mains, mettre les gants, désinfecter les gants)
- Porter des gants lors du repas du midi.
- Se désinfecter les mains régulièrement (avec les mêmes règles que les enfants)
- Si l'animateur a des symptômes il ne vient pas au travail et prévient son supérieur
- Ne pas avoir de contact physique avec les enfants (câlins, sur les genoux, porter...)

Si c'est l'encadrant qui est symptomatique, l'encadrant ne pourra plus occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Toutes l'équipe s'engage à respecter ces règles et ce cadre dans la joie et la bonne humeur !!!!!

VIII. Engagement des familles

Nous vous demandons de bien lire et respecter les règles sanitaires et le nouveau fonctionnement que nous avons mis en place.

Nous vous demandons aussi un engagement sur plusieurs points :

- La surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant.
- À prendre la température de vos enfants avant le départ pour le centre de loisirs. Si la température dépasse 37,7 °C, nous ne pouvons pas accepter votre enfant.
- Expliquer à vos enfants les règles et le nouveau fonctionnement de l'accueil de loisirs L'île au Soleil
- N'emmener que le nécessaire dans les sacs à dos des enfants.
- Laver/désinfecter sac et affaires après le centre de loisirs.
- Le respect des gestes barrières.

Si nous remarquons des manquements à ces engagements, nous nous réservons le droit de refuser votre enfant.